

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 MAI 2018

Le 24 mai 2018, à 18h00, s'est réuni le conseil municipal dans la salle de la mairie, suivant la convocation adressée le 19 mai 2018.

Etaient Présents : Mmes DURAND –BARTH – CHAMPION
MM GARDANT – VINCENT

Absent : M.GARGIULO

Excusés : Mme NEVISSAS ayant donné procuration à Mme BARTH
Mme BRIEND ayant donné procuration à Mme CHAMPION
M.CERVINO ayant donné procuration à Mme DURAND

Secrétaire de séance : Mme Louise CHAMPION

Délibération modificative n°1 du budget primitif 2018

Le percepteur a alerté la commune que la recette d'ordre au chapitre 042 compte 721 travaux en régie pour 1000€ n'est pas équilibré par une opération d'ordre au chapitre 040 compte 2138 et qu'il a lieu de le rectifier.

Le compte 2138 chapitre 21 a été diminué de 1000€ pour les mettre au compte 2138/040. Cela ne modifie en rien le budget 2018.

Délibération décidant de l'acquisition de la parcelle B911 et donnant pouvoir à Madame la Maire pour signer l'acte

La Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer l'achat de la parcelle B n°911 appartenant à Monsieur Joseph RANCHIN dans le but du projet d'implantation d'un point d'apport volontaire dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative pour les ordures ménagères résiduelles. Tous les déchets (ordures ménagères et tris) seront déposés dans des zones de collecte dédiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'autoriser la Maire à signer l'acte d'achat dudit terrain.

Madame la Maire a demandé au Conseil Municipal s'il était d'accord pour rajouter la délibération suivante : Décision à l'unanimité

Délibération décidant la vente de parcelle C215 et donnant pouvoir à Madame la Maire pour signer l'acte

La Maire informe le conseil municipal qu'une demande de la part de Madame Claire LACROIX pour l'achat de la parcelle C 215 d'une superficie de 1140m². Cette parcelle appartient à la Commune de Lanas suite à l'étude sur les biens sans maîtres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'autoriser la Maire à signer l'acte de vente dudit terrain.

Délibération pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 50€ à l'ACCA

La Maire informe le Conseil Municipal que l'association « ACCA » a permis l'achat de poutres pour finaliser les bancs de l'Espace Public de l'Enclos. Cet achat a été effectué sur leur budget aussi nous devons leur rembourser.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'attribuer :

50 € à l'association « ACCA » pour le remboursement de l'achat de poutres.

Délibération pour le rattachement de la commune de Lanas au comité technique et CHSCT de la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche

La Maire expose au conseil municipal que l'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 prévoit qu'un comité technique soit créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants de la communauté de communes des gorges de l'Ardèche ou d'une partie des communes membres de cet E.P.C.I de créer un comité technique commun aux agents de l'établissement public de coopération intercommunale et des communes membres de cet E.P.C.I. qui le souhaitent à condition que l'effectif total concerné soit au moins égal à cinquante agents.

La Maire propose :

Considérant l'intérêt de disposer d'un comité technique commun compétent pour les agents de l'E.P.C.I. et des communes membres;

Considérant que les effectifs des fonctionnaires, des agents non titulaires de droit public et de droit privé (y compris les contrats aidés) estimés au 1^{er} janvier 2018 :

- Commune de Lanas : 5 agents,
- Commune de Saint Alban Auriolles : 13 agents
- Cdc Gorges de l'Ardèche : 74 agents

Soit un total de 92 agents, permettent la création d'un Comité technique commun.

La Maire propose aux membres du Conseil Municipal le rattachement des agents de la Commune de Lanas auprès du Comité technique et du CHSCT commun de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche compétent pour ces agents lors des élections professionnelles 2018.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- Le rattachement des agents de la commune de Lanas au Comité Technique commun placé auprès de la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, compétent pour ces agents lors des élections professionnelles 2018, et par conséquence au CHSCT.

Délibération pour création d'un emploi à 1h/semaine d'un agent contractuel

Madame la Maire explique au Conseil Municipal que Madame Ariane CERVINO a demandé de réduire son temps de travail à 1h/semaine au lieu de 2h de ce fait il faut reprendre une délibération.

Le Conseil Municipal ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-4° ;

Sur le rapport de Madame la Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- La création à compter du 1er juin 2018 d'un emploi permanent d'agent d'entretien dans le grade d'adjoint technique contractuel à temps non complet, à raison de 1 heure hebdomadaire (durée inférieure à 17h30).

Cet emploi pourra éventuellement être occupé par un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée compte tenu d'une vacance de poste pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux.

Sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Délibération pour mise à disposition des parcelles A252 et 253 pour l'ACCA

La Maire informe le conseil municipal que Monsieur Roland CHAMPETIER, Président de l'ACCA sollicite la Commune pour la mise à disposition des parcelles A 252 et 253 afin d'aménager cet espace de quelques installations légères pour réintroduire du petit gibier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'autoriser la Maire à signer la convention entre la commune et l'association de chasse « ACCA ».

Communes forestières de l'Ardèche : Adhésion à cette association ?

La commune a déjà eu à faire à l'association « communes forestières » pour une étude sur les biens sans maîtres sur la partie sud des Gras et pour étudier les possibilités d'élevage de cochons Bio sur Lanas. La Maire soumet au Conseil Municipal que si la commune souhaite continuer avec celle-ci qu'il faut s'adhérer. Après réflexion la commune a décidé d'y adhérer et de payer 180€ par an.

Ecole : compte-rendu du conseil d'école extraordinaire et du SIGRP du 30 avril

Ecole : L'école VOLAMAU repassera à la semaine de 4 jours, Lundi, Mardi, jeudi et Vendredi, en septembre 2018.

SIGRP : Coût important transport scolaire : Une rencontre avec les parents sera prévu prochainement pour les informer sur le devenir de ce transport à partir de la rentrée 2019.

Point d'avancement de la révision du PLU

Une rencontre est prévu le jeudi 31 mai avec Monsieur INSELIN Urbaniste de la Communauté de communes des gorges de l'Ardèche, l'association BIVOUAC et les élus pour faire le point de cet avancement.

Travaux participatifs de l'auvent jouxtant la salle « Papillon » menés par l'ACCA et le CAL :
Proposition de la commune

La construction de l'Auvent jouxtant la salle « papillon » a été financée par le CAL, l'ACCA et la commune. Il n'est pas totalement terminé, si besoin d'une trésorerie la commune est prête à participer.

DIVERS :

- Invasion de chats errants quartier Pradeloup : La campagne de stérilisation financée par 30 millions d'euros va pouvoir être prolongée jusqu'au 31 décembre 2018. Cette campagne va redémarrer rapidement.
- Problèmes de délimitation des terrasses pour les restaurateurs de la place : Madame la maire et l'employé vont se charger du métrage.
- La commune ne participera pas à la demande de subvention de BMX07 à Lavilledieu ;
- Le Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles est en cours de mise en place, une délibération sera prise au prochain conseil.
- Le prochain conseil aura lieu le 21 juin 2018.
- L'apéritif des touristes aura lieu les dimanches 15 juillet et 12 août 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

DURAND Marie-Christine

NEVISSAS Marlène

GARDANT Jean-Jacques

BARTH Marie-Jeanne

VINCENT Pascal

CERVINO Vincent

CHAMPION Louise

BRIEND Gaëlle

GARGIULO Sébastien